

Département : <b>ALPES-MARITIMES</b> Etablissement : <b>Caisse des Ecoles de Contes</b>	<b>DÉLIBÉRATION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION</b> <b>n° 2023 03 02</b> Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur Francis Tujague, ordonnateur Séance du 20/03/2023	Nombre de membres : 12 Nombre de présents : 8 Suffrages exprimés : 8 pour : 8 contre : 0 abstentions : 0
--	---	---

Monsieur le Président est absent de la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Le comité d'administration réuni sous la présidence de Lykke Saviane, adjointe en charge des écoles, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				26 283,09		26 283,09
Opérations de l'exercice			2 700 626,91	2 699 087,49	2 700 626,91	2 699 087,49
Totaux	-	-	2 700 626,91	2 725 370,58	2 700 626,91	2 725 370,58
Résultat d'exécution				24 743,67		24 743,67
Restes à réaliser		-			-	-
Totaux cumulés	-	-	-	24 743,67	-	24 743,67
<b>RÉSULTAT CUMULE</b>	-	-	-	24 743,67	-	24 743,67

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Ont signé au registre des délibérations :

Mme Lykke SAVIANE, Vice-Présidente, M. Alain ALESSIO, Sandrine MAURAS, Martine ABELLAN, représentants du conseil municipal, Mmes Virginie TRIPODI, Maryline RUGGERI, Emilie BRIERE, Chloé ROIG, représentantes des parents d'élèves des écoles de la Vernéa, Sclos, Ricolfi et du Varet.

Étaient excusés :

Mme Fabienne HAZIZA, Inspectrice de l'Education Nationale, Mme Yolande NICOLAS, Membre désigné par le Préfet, Mme Laetitia AUTHEMAN, représentante des parents d'élèves de l'école de la Pointe.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an susdits  
pour expédition conforme

Lykke Saviane  
Vice-présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20230320-20230320001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 24/03/2023

Le président, Francis TUJAGUE